

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DFPE 460 Subvention à l'association ASFM/ YACHAD pour son action Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du quartier politique de la Ville (14^e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à l'association ASFM/YACHAD (14^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 9 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association ASFM/YACHAD (14^e) (39964/2013_08086).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.